

## Formation prévention des risques liés à l'amiante - formation des agents ouvriers spécialisés ou polyvalents -

### Objectifs pédagogiques

#### A l'issue de la formation, les participants devront être capable de :

- d'identifier les risques et les conséquences potentielles liés à l'amiante et autres fibres qui lui sont associables ;
- de détecter la présence d'amiante sous ses différentes formes et applications afin d'éviter de s'exposer ;
- d'appréhender les moyens et mesures de protection intégrées, collectives et individuelles à prendre en cas de rencontre accidentelle d'amiante sur un chantier de maintenance et d'entretien ;
- de respecter les contraintes liées aux chantiers dans les ERP, celles concernant en particulier les lycées, les locaux des zones portuaires et celles relatives aux locaux des collectivités occupés par des salariés.

### Public

- Agents technique et agents de maîtrise

### Durée

- ½ journée (4h00)

### Programme de formation

#### Comprendre ce qu'est l'amiante :

- l'amiante : exploitation, propriétés et applications.

#### Les conséquences sur la santé et sur l'environnement :

- les affections liées à l'amiante,
- l'impact sur l'environnement,
- l'impact économique.

#### Les situations à risques :

- dans les bâtiments : sur les ouvrages gros œuvre et second œuvre,
- sur les installations et divers matériaux : calorifugeage, chauffage, colles, fibro-ciment etc.,

#### Les moyens de prévention (introduction par une méthode interactive avec les participants) :

- notions de sécurité et de protections : intégrées, collectives et individuelles,
- les points clefs du cadre réglementaire : extrait du Code de la Santé, extrait du Code du Travail, de la fonction publique territoriale.
- les acteurs de la prévention dans la fonction publique territoriale,
- notions de base et présentation des procédures et documents relatifs à la prévention de l'exposition au risque amiante : le D.U. (document unique), le DTA (dossier technique amiante), le diagnostic avant travaux (avant intervention), le plan de prévention (intervention d'entreprises extérieures).

#### Bâtiments dont le permis de construire est délivré avant le 01/07/1997, en activité, avec présence de salariés et d'usagers (exemple en ERP, particularité des lycées) :

- notions sur l'exposition passive des occupants,
- entretien, maintenance et travaux ponctuels : examen des situations pouvant exposer certains agents.

## Formation prévention des risques liés à l'amiante - formation des agents ouvriers spécialisés ou polyvalents -

### Préparation et organisation d'une intervention, d'un chantier :

- en complément et sur la base du diagnostic avant intervention : périmètre et nature des travaux avec repérage de tous les matériaux contenant de l'amiante,
- l'intervention réalisée en interne avec évaluation des risques selon les processus déterminés au préalable,
- définition d'un processus : techniques et méthodologies d'intervention,
- cas pratique : vidéo avec analyse interactive d'une situation de chantier (voir méthodes pédagogiques).
- le cas d'une intervention confiée à une entreprise extérieure (EE) : risques liés à la co-activité avec le personnel interne et/ou d'autres entreprises extérieures intervenant dans le même périmètre. Notions sur le Plan de Prévention (décret du 20/02/1992),
- notions sur l'évaluation des niveaux d'empoussièrément (niveaux 1, 2 et 3).

### Démarche en cas de suspicion ou d'exposition avérée :

- rappels et notions sur les aspects préventifs : les notices de poste selon modes opératoires et processus, avis du médecin prévention / médecin du travail et de l'IRP,
- le suivi médical du personnel et la fiche d'exposition amiante, la VLEP, ...
- détection et démarches à suivre : *l'objectif et le contenu de cette partie du programme seront déterminés avec les directions compétentes de la collectivité concernée (Cf. le cahier des charges).*

## Méthodes et moyens Pédagogiques

- **Un formateur-consultant** spécialiste du domaine de la prévention du risque chimique et amiante dans la fonction publique.
- **Une méthode interactive sur écran, avec la participation active des stagiaires**, pour la définition des notions de : sources de risques // conséquences potentielles // moyens de prévention et de protections intégrés – collectifs – individuels (Méthode RDT©).
- **Cas pratique : projection d'une vidéo sur la réalisation d'un chantier, avec analyse par les participants sur la base d'une grille d'observations** qui leur sera distribuée au préalable. **Des items, sous forme de suggestions et affirmations fausses ou exactes, sont à cocher** au fur et à mesure du déroulé du film. Restitution avec les animateurs (en guise d'outils évaluation en cours de formation).
- **Remise de documents pédagogiques et de référence** (en version dématérialisée : sur clefs USB ou CD ou diffusion via réseau Internet ou Intranet) :
  - diaporama de la formation,
  - un « **Mémo Chantier Amiante** » avec les points clefs de la réglementation, de l'analyse des risques et de l'exécution des opérations sur un chantier,
  - publications de l'INRS,
  - éventuels documents et procédures internes spécifiques.

## Modalités d'évaluation et de suivi

Évaluation théorique par un test.

- Apports théoriques complémentaires et éventuelles remédiations
- Bilan et synthèse de la formation.
- **L'organisme de formation éditera une attestation de formation.**